

*Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains*  
 Décision du Président / commande publique / marché public

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le marché notifié le 30 juin 2023 à l'entreprise **TAND'M** pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la « Réhabilitation de la gendarmerie intercommunale », montant du marché : **99 781.89 € H.T.**

**Vu** l'**avenant n°1** ayant pour objet la réévaluation des honoraires de maîtrise d'œuvre à **95 371.62 € HT**, la réalisation d'études supplémentaires pour résoudre la problématique de portance de dalle impliquant une plus-value **en phase APS de 5 167.56 € HT et en phase APD de 1 856.74 € HT**, la réalisation d'études supplémentaires pour prendre en compte les modifications programmatiques impliquant une plus-value de **3 183.24 € HT**.

**Vu la proposition d'avenant 2** ayant pour objet la réalisation d'une seconde ACT, dans le cadre la relance de l'appel d'offres pour les marchés de travaux, impliquant une rémunération supplémentaire de **3 762,37 € HT**.

**DÉCIDE**

D'approuver l'**avenant n°2** impliquant une plus-value globale de **3 762.37 € H.T.** au montant de la tranche ferme de **105 579.18 € H.T.**, portant ainsi le montant du marché à **109 341,55 € H.T.**

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 27 novembre 2025.

**Le Président,**  
 Patrice HILT

**ACTE EXECUTOIRE**  
 Publié le ..... 28/11/2025 .....  
 Remis à la Sous-Préfecture de Masevaux  
 le ..... 28/11/2025 .....



Accusé de réception en préfecture  
 067-246701098-20251127-DEC2025-021-DE  
 Date de réception préfecture : 28/11/2025